

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 AVRIL 2025

Convocation adressée par Madame le Maire, Laëtitia BOURJAT, le 1er avril 2025.

Présents : - Hervé Besson - Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Mathilde Bourret - Nicolas Carpentier - Françoise Deschamps - Denis Mandon - Éric Roche - Romain Serpenet

Absent : Simon Rosant (pouvoir à Hervé BESSON)

Le quorum est atteint.

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 19H00 à 22H30, sous la présidence de Denis Mandon, 1er adjoint au maire pour le vote du CA.

Madame Mathilde BOURRET est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25 février 2025

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du 25 février 2025 est adopté.

1. Coordination générale

Un point de situation est fait par madame le maire sur le suivi et l'avancement des différents dossiers et travaux en cours.

ADN : Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de l'état d'avancement des travaux de déploiement de la fibre optique et des points de blocage concernant les signatures des conventions de passage.

DECI : Madame le Maire fait un retour de la rencontre qui a eu lieu le 12 mars avec le référent prévention du SDIS de l'Ardèche, concernant le projet de mise en place d'une citerne afin de couvrir le risque incendie sur le secteur Pervençères.

Droit de préférence de la commune - Renonciation d'acquisition de la parcelle AC0033

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'au terme de l'article L331-24 du code forestier, la commune dispose d'un droit de préférence lui permettant de se substituer à l'acheteur dans le cadre de toute cession de parcelles cadastrées en nature de bois et forêts d'une superficie totale inférieure à quatre hectares.

L'exercice du droit de préférence est réalisé aux prix et conditions indiqués. Elle donne lecture du courrier en date du 17 mars 2025, informant la commune d'un projet de cession de la parcelle AC 33 d'une contenance de 00ha 51a 30ca pour un montant de 300€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, considérant que la commune n'a pas d'intérêt

communal attaché à cette acquisition, décide de ne pas user de son droit de préférence et de ne pas acquérir la parcelle cadastrée AC 33. (Délibération 2025/0017)

Droit de préemption de la commune au titre de l'article L131-6-1 et suivants du Code forestier - Renonciation d'acquisition des parcelles AE0395, AH0003, AH0004, AH0005

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'au terme de l'article L331-6-1 et suivants du code forestier, la commune dispose d'un droit de préférence lui permettant de se substituer à l'acheteur au titre de l'article L 131-6-1 et suivants du Code forestier. L'exercice du droit de préférence est réalisé aux prix et conditions indiqués.

Elle donne lecture du courrier, informant la commune d'un projet de cession des parcelles AE0395, AH0003, AH0004 et AH0005 d'une contenance totale de 02ha 53a 43ca pour un montant de 3 000€ ; étant précisé que seule la parcelle AH0005 est classée en nature de bois au cadastre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, considérant que la commune n'a pas d'intérêt communal attaché à cette acquisition, décide de ne pas user de son droit de préférence et de ne pas acquérir les parcelles désignées ci-dessus. Délibération 2025/0018)

2. Finances

Approbation du compte de gestion dressé par le receveur municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte de gestion du Budget Principal dressé par le SGC d'Annonay pour l'exercice 2024 ; autorise et mandate Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération. (Délibération 2025/0009)

Approbation du compte administratif 2024

Sur le rapport de Madame le Maire, sous la responsabilité de Denis Mandon, 1er adjoint, après la sortie de Madame le Maire, et après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil municipal décide d'approuver le compte administratif 2024 du budget principal tel que présenté ci-dessous, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser, d'autoriser et de mandater Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération. (Délibération 2025/0010)

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		24 926.11 €		213 622.23 €		238 548.34 €
Opérations de l'exercice	410 399.17€	211 204.29€	114 883.18 €	233 316.53 €	525 282.35 €	444 520.82 €
Total	410 399.17 €	236 130.40 €	114 883.18 €	446 938.76 €	525 282.35 €	683 069.16 €
Résultat de clôture	174 268.77€			332 055.58 €		157 786.81 €
Restes à réaliser	371 942.37 €	309 948.00 €				

Affectation de résultat budget principal

Considérant l'excédent de fonctionnement, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de reporter la somme de 236 263.14 € au compte 1068 Investissement au BP 2025 et 95 792.44 € au compte 002 en recette de fonctionnement au BP 2025. (Délibération 2025/0011)

Vote des taux de la fiscalité directe locale 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 qui seront donc les suivants : Taxe foncière sur les propriétés bâties à 32.71%, Taxe foncière sur les propriétés non bâties à 55.32% et Taxe d'habitation à 7.62%. (Délibération 2025/0012)

Subventions aux associations année 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accorder les subventions suivantes (Délibération 2025/0013) :

- Anciens combattants : 250.00€
- Bibliothèque Pour Tous de Saint Félicien : 150.00€
- ADMR Les Trois Rivières : 300.00€
- ACCA Vaudevant : 100.00€
- Secours Populaire antenne Saint Félicien : 50.00€
- Comité des Fêtes Vaudevant : 500.00€ + 1000.00€ pour le tir du feu d'artifice
- FCPA Football Club du Plateau Ardéchois : 100.00€

FUL (Fonds Unique Logement)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'intérêt de ce dispositif qui permet à des personnes rencontrant des difficultés d'accéder à un logement ou de s'y maintenir.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de contribuer à ce fonds pour un montant de 96.75€ au titre de l'année 2025. (Délibération 2025/0014)

Approbation du Budget Primitif Exercice 2025 du Budget Principal

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le budget primitif du Budget Principal pour 2025 présenté ci-dessous. (Délibération 2025/0016)

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
339 314.34 €	339 314.34€	1 019 964.43 €	1 019 964.43 €

3. Voirie/cimetière

Voirie : programmes 2024 et 2025

Les travaux de réfection des voiries (goudronnage) relatifs aux programmes de voirie 2024 (reporté partiellement en raison des conditions météorologiques) et 2025 sont en cours actuellement, une première partie des travaux sera achevée fin avril et une seconde partie est programmée pour le mois de septembre.

Nouvelle réglementation de la circulation des véhicules de 3,5 Tonnes et plus sur la voie communale du Gibet

Suite aux dégradations constatées ces derniers mois sur les habitations des riverains de la route du Gibet (au village) et de la gêne occasionnée par le passage de véhicules de forts tonnages, le conseil municipal décide d'interdire la circulation des véhicules de transports de marchandises d'un poids total roulant en charge égal ou supérieur à 3T5 PTAC sauf engins agricoles, dans les deux sens sur la voie communale du Gibet (au village): depuis la RD115 jusqu'à l'entrée du chemin des Moissons (soit 160ml). La signalisation réglementaire sera mise en place prochainement.

Cimetière

Suivi régulier et mise à jour des concessions à renouveler.

4. Bâtiments communaux

Travaux de rénovation des bâtiments communaux

L'entreprise Reynaud-Buisson est intervenue début mars pour le remplacement des cylindres (organigramme, clés avec carte) et pour la mise en place d'une ferme porte (WC public place de l'église). Les travaux de mise en conformité des installations électriques ainsi que la pose des volets bois seront effectués prochainement.

La peinture des volets du bâtiment communal (mairie et logements) est en cours et elle est réalisée par l'employé communal.

Avenant n°1 sur lot 6 et avenant n°1 sur lot 9 marché 24.08 Construction de deux maisons individuelles à Pervençhères

Madame le Maire présente au conseil municipal une proposition d'avenants concernant le marché de construction de deux maisons individuelles à Pervençhères.

→ Avenant n°1 sur lot n°06. MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS (maison n°1) :

Cet avenant concerne l'Entreprise Bourret.

Travaux en-plus-value pour rayonnages de placard et crédence cuisine pour un montant de 404.00€ HT.

Travaux en-moins-value pour main courante et remplacement porte vitrée par porte bois pour cuisine pour un montant de 1 175.00€ HT.

Montant total de l'avenant : - 771.00€ HT

→ Avenant n°1 sur lot n°06. MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS (maison n°2) :

Cet avenant concerne l'Entreprise Bourret.

Travaux en-plus-value pour rayonnages de placard et crédence cuisine pour un montant de 404.00€ HT.

Travaux en-moins-value pour main courante et remplacement porte vitrée par porte bois pour cuisine pour un montant de 1 175.00€ HT.

Montant total de l'avenant : - 771.00€ HT

→ Avenant n°1 sur lot N°09. PLOMBERIE/SANITAIRES/VENTILATION/CHAUFFAGE (maison 1 & 2) :

Cet avenant concerne l'Entreprise Colange.

Travaux en plus-value Évier de synthèse *naturalite* à encastrer pour un montant de 596.00€ HT.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés valide et autorise Madame le Maire à signer les avenants détaillés ci-dessus.

Mise en location de la villa n°2 à Pervençhères

La date prévisionnelle d'achèvement des travaux de construction étant fixée au 25 avril 2025, il convient de valider la mise en location de ce logement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de louer la villa située à Pervençhères (525 Chemin du Pigeonnier - Les Jardins du Moulin) à Monsieur et Madame Jean-François DROIT à compter du 1er Mai 2025.

Montant du loyer mensuel fixé à 720 €. (Délibération 2024/0019)

Mise en location de la villa n°3 à Pervençhères

La date prévisionnelle d'achèvement des travaux de construction étant fixée au 25 avril 2025, il convient de valider la mise en location de ce logement. Monsieur Marc BOURDON et Monsieur Eric ROCHE, ne prennent pas part aux débats et sortent de la salle.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de louer la villa située à Pervençhères (565 Chemin du Pigeonnier - Les Jardins du Moulin) à Monsieur David BOURDON à compter du 1er Mai 2025.

Montant du loyer mensuel fixé à 720 €. (Délibération 2025/0020)

5. Aménagement Urbain

Suite à l'expertise qui a eu lieu début mars, le remplacement des barrières endommagées l'été dernier sur le trottoir au bord de la RD115, sera effectué courant mai, par l'entreprise VERT Daniel et Fils de Colombier le Vieux.

6. Eau et Assainissement

Assainissement collectif : Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la validation par le conseil d'agglomération de nouveaux tarifs applicables à compter du 1er mai 2025.

7. Information/Animation

Évènements passés :

Festival occitan : le 16 mars 2025

Matinée boudin organisée par l'ACCA : le 06 avril 2025 : manifestation très appréciée

Prochains évènements :

Passage du rallye d'Annonay : le 19 avril 2025

Marche organisée par le comité des Fêtes de Vaudevant et Pailharès : le 26 avril 2025

Commémoration du 08 mai : horaire (8h30) à confirmer

Confection des décorations pour le passage de l'Ardéchoise en cours.

8. Transports scolaires

RAS

9. Chemins de randonnées

RAS



Madame le Maire, Laëtitia Bourjat	Secrétaire de séance, Mathilde Bourret
	

La date du prochain conseil municipal sera programmée ultérieurement.
Date d'affichage : 03/06/2025